



# Le COERLE

## Comité Opérationnel d'Evaluation des Risques Légaux et Ethiques

Claude Kirchner

19 novembre 2014

# Plan

- La Cerna et le Coerle
- Missions et fonctionnement du Coerle
- Exemples et Bilan
- Missions des correspondants
- Exemples de travaux et de réflexions en cours

# LA CERNA ET LE COERLE

# Du constat à l'action

- **Constat depuis la fin des années 90**
  - Impact croissant des sciences et technologies du numérique sur la société
  - Questions complexes mêlant déontologie, éthique, droit, politique, etc.
- **Mission demandée par Michel Cosnard en 2008**
  - Pertinence de la création d'un comité d'éthique en STN ?
  - Dans l'affirmative: périmètre (institutionnel, thématique, opérationnel), composition, mode de fonctionnement, etc. ?
- **Deux recommandations principales**
  - Créer un comité d'éthique en STN idéalement au niveau d'Allistene
  - Créer un comité opérationnel pour l'établissement Inria

# La CERNA et le COERLE

**CERNA:** Commission de réflexion sur l'Éthique de la Recherche en sciences et technologies du Numérique d'Allistene

- Mener une réflexion conceptuelle et méthodologique sur l'éthique des recherches scientifiques en Sciences et Technologies du numérique
- Apporter un éclairage de nature scientifique aux décideurs et à la société sur les conséquences potentielles de résultats de recherche

**COERLE:** Comité Opérationnel d'Evaluation des Risques Légaux et Ethiques

- Conseille le Président d'Inria en vue d'autoriser ou non des recherches ou expérimentations dès lors qu'elles soulèvent une question éthique ou légale.

# La CERNA et le COERLE

**CERNA:** Commission de réflexion sur l’Ethique de la Recherche en sciences et technologies du Numérique d’Allistene

- Créée avec l’accord de tous les partenaires en septembre 2012
- Président Max Dauchet
- Membres (à titre personnel) Cnil & Inria: Sophie Vulliet-Tavernier, Gilles Dowek, Claude Kirchner

**COERLE:** Comité Opérationnel d’Evaluation des Risques Légaux et Ethiques

- Créé au sein d’Inria par décision n°8275 du 8 décembre 2011

# COERLE: MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

## Le COERLE : Missions

- Chargé **d'examiner et d'émettre un avis** sur toute demande d'autorisation de recherches et expérimentations susceptibles de mettre en cause l'intérêt des personnes, des entreprises ou de l'Etat. Il peut proposer :
  - D'autoriser l'expérimentation sans modification
  - D'autoriser l'expérimentation sous réserve de certains aménagements
  - D'interdire l'expérimentation

## Le COERLE : Missions

- Il intervient sur les **demandes de diffusion de logiciels** liés à des recherches concernées dans son champ d'action. Il peut proposer :
  - D'autoriser la distribution du ou des logiciels sans contrainte spécifique
  - D'autoriser la distribution partielle ou conditionnelle du ou des logiciels
  - D'interdire la distribution du ou des logiciels
- Il suit les aspects éthiques des projets de recherche à la demande d'agence de financement e.g. ERC ou ANR

# Opérationnalité

- Le COERLE émet un avis circonstancié au Président Directeur Général sous :
  - 10 jours ouvrables pour les exemptions et les demandes expresses
  - 30 jours calendaires pour les demandes complètes d'autorisation de recherches

# Le COERLE : Composition

Composé de 7 membres, nommés pour 3 ans

- **5 Membres Inria**
  - Valérie BOUTHEON, représentante du service des affaires juridiques
  - Pascal GUITTON, représentant de la direction de la recherche
  - Claude KIRCHNER, représentant de la direction générale, Président
  - Stéphane UBEDA, représentant de la direction du développement technologique
  - Eric HORLAIT, représentant de la direction du transfert et de l'innovation
- **2 personnalités indépendantes**
  - José ARAUJO, Chef adjoint de la division scientifique et technique de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
  - Sébastien CANEVET, Maître de conférences en droit privé, Université de Poitiers

Assistante: Stéphanie Chaix

## Le COERLE : Composition

- Suivant les questions à l'ordre du jour, la composition du COERLE peut être, le cas échéant et pour la durée de traitement de la question, complétée par un membre supplémentaire choisi, au sein d'Inria ou non, pour son expertise en la matière.
- Le COERLE pourra prendre l'avis et procéder à l'audition d'autant d'experts qu'il le juge nécessaire.

## Qui peut saisir le COERLE ?

- Sont habilités à saisir le COERLE :
  - les directeurs de centre de recherche Inria,
  - les membres de la direction générale Inria,
  - les délégués scientifiques.
- Le COERLE peut aussi s'autosaisir de problématiques dont il a connaissance ou qui seraient portées à sa connaissance.
- Lorsque les équipes-projets ou équipes concernées par la saisine du COERLE n'en sont pas à l'origine, elles sont tenues informées tout au long de la procédure.

## Comment saisir le COERLE ?

- Le COERLE est saisi en complétant un dossier comportant :
  - une lettre de saisine exposant les motifs de la saisine,
  - le dossier standard dûment complété et signé (le cas échéant numériquement) par le responsable de l'équipe-projet concernée,
  - la description du protocole prévu le cas échéant au cahier de laboratoire,
  - le cas échéant, le nom et les coordonnées d'un ou plusieurs experts externes susceptibles d'être auditionnés par le COERLE,
  - le cas échéant, les références des expérimentations similaires effectuées par ailleurs.

## Fonctionnement interne du Coerle

- Une mailing liste [Coerle@inria.fr](mailto:Coerle@inria.fr) (les 7 membres et l'assistante)
- Les dossiers sont traités par mail et discutés mensuellement (audio mensuelle de 90')
- Un suivi continu de l'ensemble des dossiers en cours et des dossiers récurrents (eg ERC)
- Les avis sont validés en interne puis envoyés au PDG
- Si le PDG valide l'avis, il est transmis par le Coerle à l'auteur de la saisine, copie
  - DCR
  - REP
  - Correspondants locaux

## Diffusion des avis du Coerle

- Les avis du Coerle n'ont PAS vocation à être public
- Chaque avis comporte sa liste de diffusion explicite
  - Par défaut Coerle + correspondants + DCR + DS + REP + personnes concernées
- Rarement, certains avis ont vocation à être rendus publics: dans ce cas ils paraissent sur la page internet du Coerle:  
<http://www.inria.fr/institut/organisation/instances/comite-operationnel>

# EXEMPLES ET BILAN

# Le COERLE – exemples de saisines

- **Validations éthiques :**
  - ANR ou ERC's ethical approvals
  - Publications
  - Plagiats
  - Auto-saisines
  - ...
  
- **Autres demandes :**
  - Diffusions de logiciels
  - Validations de démarches expérimentales (eg Jailbreak)
  - Expérimentation sur internet
  - Analyse d'informations massives (eg vidéos)
  - ...

# Exemple 1

## Comment traiter les questions de plagiat ?

Trois exemples

A- Plagiat avéré (révélé par <http://archeologie-copier-coller.com/>)

B- Accusation indue de plagiat (révélé par mail + blog)

C- Utilisation inappropriée du terme ``plagiat'' (révélé par mail)

- Quelles sanctions et avec quelle durée ?
- Quel impact sur les protagonistes ?
- Quelles contraintes juridiques ?
- Quelle médiation ?
- Comment mettre en œuvre les décisions / recommandations ?

# A- Plagiat avéré

**Erratum: XYZT**

**On the Move to Meaningful Internet Systems 2006: CoopIS, DOA, GADA, and ODBASE (2006)**

**4275: E2** , January 01, 2006

By **XXX** [Show all \(5\)](#)

[Download PDF](#) | [Post to Citeulike](#)

The paper entitled "XYZT", starting on page **num** of this publication, has been retracted. A significant part of the paper was copied from four pieces of work by the authors **UVW**. The pieces of work in question are:

**A**

**B**

**C**

**D**

Plagiarism was committed by the first author, **UU**. The other authors were not aware of this. Moreover, the contribution of the third author, **VV**, had nothing to do with the part of the work that was plagiarized.

## B- Accusation indue de plagiat

*[www.inria.fr/content/.../avis\\_final\\_coerle\\_s\\_gosh.pdf](http://www.inria.fr/content/.../avis_final_coerle_s_gosh.pdf)*

## C- Utilisation inappropriée du terme ``plagiat''

Médiation réussie (mais laborieuse)

## Exemple 2

# Responsabilité des encadrants

La validation des résultats: une étape importante du travail des scientifiques

Comment valider les performances d'un algorithme original d'analyse de séquences vidéo ?

## Bilan quantitatif

- Maintenant connu dans Inria et à l'extérieur
- Une forte demande dans des délais souvent contraints
- Evolution du nombre de dossiers traités :
  - **2011** : 1
  - **2012** : 7
  - **2013** : 15
  - **2014 (janv. – juin)** : 11

## Maitrise de la préparation et des délais

- Répartition par type de dossiers :
  - **ERC** : 10
  - **Plagiat** : 2
  - **Auto-saisines** : 2
  - **Autres demandes** : 20
- Dimensionnement en pleine évolution pour mieux répondre à la demande :
  - Mise en place des correspondants COERLE : binôme composé d'un juriste et d'un scientifique

# MISSIONS DES CORRESPONDANTS LOCAUX



# Inria : 8 centres de recherche

Inria headquarters



Inria PARIS - Rocquencourt



Inria LILLE  
Nord Europe



Inria NANCY  
Grand Est



Inria SACLAY  
Ile-de-France



Inria GRENOBLE  
Rhône-Alpes



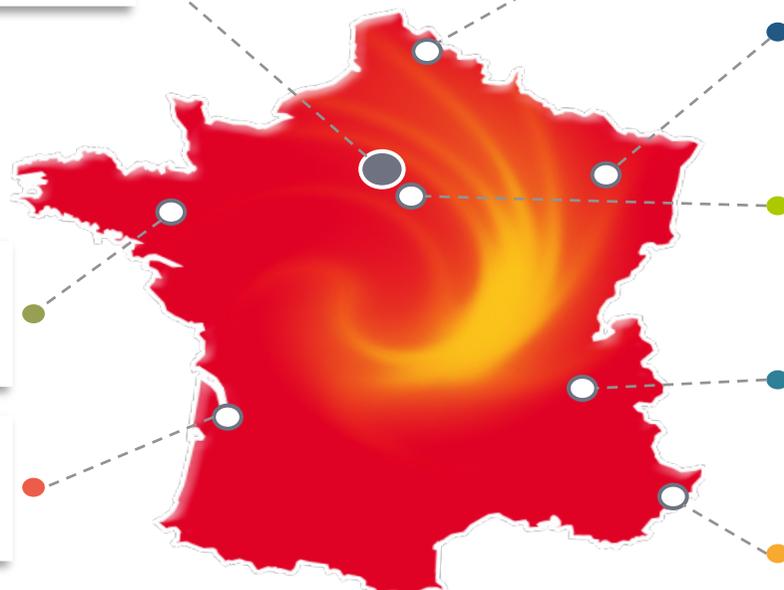
Inria SOPHIA ANTIPOLIS  
Méditerranée



Inria RENNES  
Bretagne  
Atlantique



Inria BORDEAUX  
Sud-Ouest



# Contexte

Des besoins variés dans tous les domaines d'Inria, qui demandent:

1. Une meilleure information
2. Des aides à l'explicitation et à la mise en œuvre
3. Un suivi spécifique de proximité

# Mise en place des correspondants

Pour aider le COERLE dans ses missions, en lien avec la direction de chaque centre de recherche et dans un contexte scientifique, technologique et juridique large et en pleine évolution, il est mis en place, dans chaque centre de recherche Inria, des « relais locaux » associant un juriste et un scientifique. L'objectif est que ces **correspondants locaux du COERLE** puissent identifier les problématiques qui relèvent du COERLE et d'assurer une prise en charge de premier niveau.

# Missions

1/3

Sous l'autorité du COERLE et de son Président et en lien avec la direction de leur centre de recherche, les correspondants locaux du COERLE sont notamment chargés, de manière coordonnée, des points suivants:

- **Sensibiliser** ;
- **Identifier**, dans le cadre de leurs fonctions, les problématiques éthiques et légales soulevées par les projets de recherche ;
- **Faire remonter** toutes les problématiques éthiques et légales, non nécessairement liées directement à un projet, susceptibles de justifier une auto-saisine du COERLE ;

# Missions

2/3

- **Assurer** un premier retour et une réponse de premier niveau aux questions des scientifiques ;
- **Préparer**, en lien avec les scientifiques concernés, le dossier permettant de solliciter l'avis formel du COERLE, notamment lorsque la problématique légale et éthique soulevée par le projet d'expérimentation paraît nécessiter une décision d'autorisation par le président d'Inria ;

- **Aider** les personnes concernées par un montage de projet de type ERC, ANR ou H2020 à identifier les questions légales ou éthiques qui pourraient se poser dans la réalisation du projet. En particulier, aider les scientifiques à comprendre et à compléter l'« *Ethical issues table* » que les candidats à un ERC doivent remplir au moment de l'élaboration de la proposition.

# Et par ailleurs

- **concourir** à l'élaboration de la « jurisprudence » du COERLE,
- **rechercher** et proposer des solutions pratiques adaptées aux problématiques posées par le projet de recherche,
- **Etre attentif aux demandes CPP**

# Complémentarités

Ethique

Juridique

Scientifique



# En pratique

1. Informer en local
2. Aider les scientifiques qui le souhaitent à monter les dossiers (sans ralentir le processus, au contraire)
3. Etre sollicité par le Coerle en terme d'expertise ou de relais local pour expliciter des retours ou des questionnements
4. Le processus de saisine ne change pas mais dans tous les cas les correspondants sont **confidentiellement** mis en copie:
  - de la saisine
  - de l'avis du Coerle
5. Suivre localement la mise en œuvre des avis
6. Contribuer à l'évolution et la maintenance de la FAQ et de l'ensemble des processus
7. Une plénière par an et une visio à mi-année

# Interlocuteurs des correspondants

**En local:** DCR et Délégué scientifique

**Au national:** Président du Coerle ou personne identifiée du Coerle e.g.: Valérie Bouthéon pour les aspects juridiques généraux

# Autres communications

Mailing liste des 16 correspondants

[correspondants-coerle@inria.fr](mailto:correspondants-coerle@inria.fr)

Un groupe sur IRIS, le réseau social Inria (Coerle + Correspondants)

# Déontologie

- Les informations traitées par le Coerle et les correspondants sont par défaut confidentielles
- Avertir le président du Coerle
  - En cas de conflit d'intérêt,
  - En cas d'erreur (ca peut arriver aussi)

# EXEMPLES DE TRAVAUX ET DE RÉFLEXIONS EN COURS

# En cours et en projet

- Site web du Coerle
  - En interne
  - En externe
- En lien avec la CERNA: formation des personnels

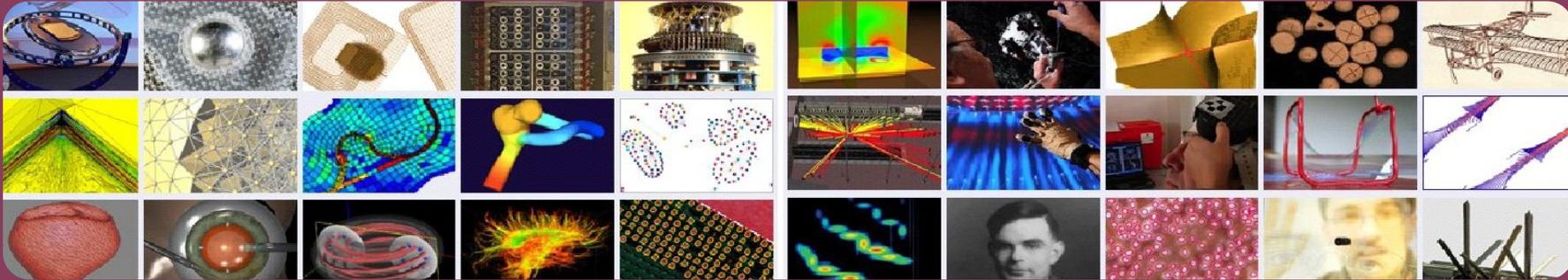
# Conclusion

- La Cerna et le Coerle sont maintenant indispensables
- La combinaison des aspect légaux et éthique opérationnelle est pertinente et utile
- Viser à mettre en place des comités opérationnels d'éthique dans (la plupart) des établissements académiques

# Recommandation finale

Créer un comité d'éthique du numérique ``à la CCNE'' (ou étendre les prérogatives du CCNE)

pour traiter des questions générale d'éthique du numérique en lien avec l'éthique de la recherche en sciences du numérique



## Questions - discussion

Mail : [coerle@inria.fr](mailto:coerle@inria.fr)

Sites web :

- <http://intranet.inria.fr/dg/vie/instances/coerle/index.html>
- <https://www.inria.fr/institut/organisation/instances/comite-operationnel>